



CONDITIONS PARTICULIERES  
D'ACHAT VALANT REGLEMENT DE  
CONSULTATION ET ACTE  
D'ENGAGEMENT  
**FOURNITURE D'UN TRACTEUR  
ESPACES VERTS**

Procédure Adaptée (article 27 du Décret n°2016-360 du  
25 mars 2016)

Lot Unique

MAITRE D'OUVRAGE :  
Commune de MONTELIER  
10 avenue du Vercors  
26120 MONTELIER

DATE DE REMISE DES OFFRES : 25/02/2019 à  
12h00

Les présentes Conditions particulières d'achat comprennent un  
déroulement de la procédure, valant Règlement de consultation et Cahier  
des Clauses Administratives Particulières, le Cahier des Charges  
Techniques Particulières et l'Acte d'Engagement.

# 1- PARTIE ADMINISTRATIVE

## Article 1 : Objet du marché – Dispositions générales

### 1.1 Objet du marché

Le présent marché de fourniture porte sur la fourniture d'un tracteur pour les travaux d'entretien des espaces de la commune de Montélier.

### 1.2 Mode de consultation

La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée, définie à l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

### 1.3 Décomposition en lots, tranches ou phases

Ce marché est un marché à lot unique et ne comprend ni tranche, ni phase. La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est : 16160000-4 – Matériel de jardinage divers.

### 1.4 Variantes

Les variantes sont autorisées mais dans tous les cas le candidat devra répondre à l'offre de base.

### 1.5 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à cent cinquante (120) jours, à compter de la date limite de remise des offres.

Durant ce délai, le soumissionnaire reste engagé par son offre.

### 1.6 Présentation des offres

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Les offres seront entièrement rédigées en langue française.

Le dossier à remettre par les candidats comprendra les pièces suivantes, datées et signées par eux :

- La lettre de candidature (imprimé DC1) signée par le candidat. Il convient de joindre en annexe un justificatif prouvant l'habilitation de la (ou les) personne(s) physique(s) à engager le candidat
- Liste des principales fournitures effectuées au cours des 3 dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé
- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet
- La fiche technique du matériel proposé (l'absence de celle-ci entraînera le rejet de l'offre)
- Les présentes Conditions Particulières d'Achat valant acte d'engagement dûment complété, daté et signé
- L'offre financière du candidat

## 1.7 Sélection des candidatures et jugement des offres

Critères de sélection des candidatures :

Le jugement des candidatures s'effectuera en application de l'article 55 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et portera sur les renseignements demandés à l'article 1.6.

Critères de jugement des offres :

Le jugement des offres s'effectuera en application des articles 59 et suivants du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et portera sur les critères pondérés suivants :

- 1- La qualité du matériel proposé, d'après la fiche technique de celui-ci, sur les éléments listés à l'article 11 : 50%
- 2- Le prix total toutes taxes comprises mentionné à l'article 14 du présent cahier des charges : 40 %
- 3- Le délai de garantie durant lequel l'ensemble des entretiens de maintenance sera inclus (pièce détachées, fluides et main d'œuvre) : 10%

Après examen de l'ensemble des offres, le pouvoir adjudicateur négociera avec les 2 candidats ayant présenté les offres les plus intéressantes. Toutefois, il se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation. La négociation pourra se faire par tout moyen permettant d'en apporter la traçabilité. Après négociation, toute offre irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié, fixé le cas échéant par le courrier d'admission à la négociation.

## 1.8 Conditions d'envoi ou de remise des offres

Les offres seront présentées en langue française et en euros.

Les plis devront parvenir avant le 25/02/2019 à 12h.

La transmission des candidatures et des offres se fera uniquement par voie électronique sur le site de dématérialisation suivant :

[www.marches-publics.info](http://www.marches-publics.info)

Les offres qui seront remises ou dont l'avis de réception sera délivré après la date et heure limites fixées ci-dessus ne seront pas ouvertes et seront refusées.

## 1.9 Renseignements complémentaires

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de :

Renseignements administratifs : Delphine RUCHON – Tél : 04 75 59 93 91 – [dgs@montelier.com](mailto:dgs@montelier.com)

Renseignements techniques : François HEYRAUD – Tél : 04 75 84 05 41

Le dossier peut également être téléchargés sur le site Internet : [www.montelier.com](http://www.montelier.com) rubrique économie

# Article 2 : Pièces constitutives du marché

## 2.1 Pièces particulières

Le présent cahier des charges valant Acte d'Engagement, complété, daté et signé.

## 2.2 Pièces générales

Les documents applicables étant ceux en vigueur lors de l'exécution du marché, il s'agit :

- Du Cahier des Clauses Administratives générales de fournitures courantes et de prestations de services
- De l'ensemble des textes législatifs et réglementaires s'appliquant dans le cadre du présent marché.

## Article 3 : Durée du marché – reconduction – résiliation

### 3.1 Durée du marché

Deux mois à compter de la date de notification du marché au titulaire.

### 3.2 Reconduction

Sans objet.

### 3.3 Conditions de résiliation

Les différents cas de résiliation sont ceux prévus aux articles 29 à 34 du Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés publics de fournitures et de services.

## Article 4 : Définition de la prestation – modalités – exécution

### 4.1 Commande

Le courrier de notification vaudra bon de commande, pour le montant du marché.

Le délai de livraison ne saurait dépasser 30 jours calendaires à compter de la date de réception de la notification.

Les pénalités de retard s'appliqueront au-delà de ce délai.

### 4.2 Lieu et conditions de livraison

Lieu de livraison :

Services techniques de la commune de Montélier

Avenue de Provence

26120 MONTELIER

Personne à prévenir impérativement avant livraison : Delphine RUCHON – Tél : 04 75 59 93 91

Les matériels voyagent aux frais et risques du titulaire du marché. Les frais d'emballage, de manutention et d'une manière générale toutes les sujétions nécessaires pour assurer les meilleures conditions de livraison, demeurent sous la seule responsabilité et à la charge du titulaire du marché.

Durant l'exécution du marché, le personnel du titulaire du marché qui participe à la livraison du matériel commandé devra se conformer à toutes les directives,

notices et consignes formulées par la commune, notamment, celles relatives à la sécurité des fonctionnaires et des usagers du matériel commandé.  
Le matériel livré devra répondre à l'ensemble des normes, nationales et européennes imposées, notamment en matière de sécurité.

## Article 5 : Opérations de vérification et décision après vérification – transfert de propriété

Des opérations de contrôle, seront effectuées par l'agent réceptionnaire du matériel afin de vérifier que celui-ci correspond en tous points à l'attente du pouvoir adjudicateur.

Il ne pourra être réclamé aucune indemnisation par le titulaire du marché pour le matériel constaté non conforme par l'agent réceptionnaire de la commande.

Dans ce cas, le matériel devra être repris par le fournisseur, à ses frais.

En tous points seront appliquées les dispositions prévues à cet effet dans le C.C.A.G. de fournitures courantes et de services.

## Article 6 : Pénalités de retard

Les pénalités de retard seront appliquées, le cas échéant, conformément aux dispositions prévues au C.C.A.G. fournitures courantes et de services.

## Article 7 : Mode de détermination des prix

Le matériel faisant l'objet du présent marché sera réglé par application du prix unitaire figurant au présent cahier des charges, à l'article 14 du chapitre III, proposition valant acte d'engagement, du tracteur commandé, livré, frais de transport inclus, à l'adresse mentionné à l'article 4.2.

Le prix unitaire comprendra également les prestations prévues par le fournisseur pendant la période de garantie.

## Article 8 : révision des prix

Sans objet.

## Article 9 : Paiements

### 9.1 Mode de règlement

Le paiement s'effectuera par mandat administratif suivant les règles de la comptabilité publique et celles prévues par le code des marchés publics.

Le délai maximum de paiement est de 30 jours.

### 9.2 Facturation

Le paiement s'effectuera après service fait (livraison réceptionnée et conforme) sur présentation d'une facture établie en un seul original adressée à :

Mairie de MONTELIER

10 avenue du Vercors  
26120 MONTELIER

La facture comportera impérativement les renseignements suivants :

- Le nom et l'adresse du créancier
- Le numéro d'immatriculation SIRET de la société
- Le numéro de la facture et date d'établissement
- La dénomination et n° de référence du marché
- La désignation du matériel facturé
- L'intitulé et les références complètes du compte à créditer tel qu'il est précisé à l'acte d'engagement
- Le montant HT
- Le montant et le taux de la T.V.A
- Le montant TTC

La facture devra impérativement être accompagnée d'un Relevé d'Identité Bancaire.

En cas de changement de relevé d'identité Bancaire ou postale en cours d'exécution du marché, le titulaire s'engage à en informer la commune de Montélier par courrier ou mail auquel sera joint le nouveau relevé.

## Article 10 : Procédure de recours

Le Tribunal territorialement compétent est celui de Grenoble – 2 place de Verdun  
– 38000 GRENOBLE.

## 2- PARTIE TECHNIQUE

Le candidat devra joindre à son offre les fiches techniques du tracteur proposé.

Le matériel livré devra répondre à l'ensemble des normes, nationales et européennes imposées, notamment en matière de sécurité.

L'absence des fiches techniques du tracteur entraînera le rejet de l'offre.

Le candidat mentionnera la durée de la garantie standard associée au matériel sans qu'il y ait d'incidence sur son prix.

### Article 11 : Obligations du prestataire

#### 11.1 Caractéristiques techniques

Le tracteur proposé par les candidats devra comporter toutes les caractéristiques techniques décrites dans le présent article.

##### TRACTEUR

- 4 cylindres de 50 à 70 CV
- Cabine climatisée (manuel)
- Hydrostatique ou manuel avec inverseur de marche sans débrayer
- Relevage avant, attelage automatique
- Bras relevage arrière, attelage automatique
- Distributeurs : 3 à double effet dont à position flottante
- Roues gazon : roues avant Carlisle made USA 29 x 12.50.15NHS trac CIS ;  
roues arrière Bridgestone 475/65D20 4PRHT
- Prise de force arrière : 540 TRS/M + 1 éco
- Equipements sécurité sur engin : travail + route

##### Options :

- Contre-poids avant (environ 200 kg)
- 1 prise double effet à l'avant
- 1 rétroviseur supplémentaire droite et gauche
- Garde boue avant
- Autoradio
- 1 caisse à outils extérieure

#### 11.2 – Documentation

Le candidat s'engage à fournir lors de la livraison du véhicule les documents suivants :

- Manuel d'utilisation et d'entretien opérateur sous format papier et numérique
- Manuel de maintenance complet sous format papier et numérique comprenant :
  - les schémas électrique, hydraulique et pneumatique,
  - la périodicité des différents entretiens mécaniques avec la liste exhaustive des éléments à remplacer par échéance : filtres...
- Manuel complet des pièces de rechange sous format papier et numérique ou accès internet sur site du constructeur (à préciser).

### 11.3 – Formation

#### **Formation agents opérateurs/chauffeurs**

(nombre de personnes maximum à former : 4 ; à détailler dans l'offre)

Cette formation programmée lors de la livraison du véhicule devra comporter deux phases :

- phase statique :
  - présentation du matériel et des différentes commandes,
  - présentation des divers réglages possibles du véhicule et de ces équipements,
  - démonstration du fonctionnement du véhicule.
  
- phase dynamique :
  - formation du personnel au niveau conduite du véhicule,
  - sensibilisation des opérateurs à la sécurité / usage équipements.

#### **Formation agents de maintenance**

(nombre de personnes maximum à former : 4 ; à détailler dans l'offre)

Cette formation programmée lors de la livraison du véhicule devra comporter les éléments infra :

- présentation du matériel et des différentes commandes,
- présentation et localisation des divers éléments liés à la maintenance,
- apprentissage de la maintenance préventive (graissage, filtration, etc..) et de la maintenance curative (recherche de pannes).

### 3- PROPOSITION VALANT ACTE D'ENGAGEMENT

## FOURNITURE D'UN TRACTEUR ESPACES VERTS

Marché à procédure adaptée  
Passé en application de l'article 27 du Décret  
n°2016-360 du 25 mars 2016

Maîtrise d'ouvrage  
Commune de Montélier  
10 avenue du Vercors  
26120 MONTELIER

Pouvoir adjudicateur  
Monsieur le Maire de Montélier

Comptable public assignataire  
Monsieur le Comptable du Trésor  
Perception de Chabeuil  
Avenue de Romans  
26000 VALENCE

### Article 12 : Contractant(s)

Je soussigné, M.....  
Agissant en mon nom / au nom et pour le compte de la société .....  
.....  
Au capital de .....  
Ayant son siège social à .....  
Adresse complète :  
.....  
.....  
SIRET .....  
Code d'activité économique principal (APE) .....

Après avoir pris connaissance du Cahier des charges et des documents qui y sont mentionnés et après avoir établi la lettre de candidature (DC1) et les attestations et déclarations prévues aux articles 48 et suivants du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, M'ENGAGE sans réserve, conformément aux stipulations des

documents visés ci-dessus, à livrer le(s) matériel(s) dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me lie que si son acceptation m'est notifiée dans le délai de CENT VINGT (120) JOURS à compter de la date limite de remise des offres fixée au 25/02/2019 à 12h.

## Article 13 : Paiement

La commune de Montélier se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit par virement au compte ouvert au nom de :

Nom .....

Sous le numéro .....

Clé RIB .....

Banque .....

Code banque .....

Code Guichet .....